

Rapport d'activité 2023

Easy Sana

Assurance Maladie SA



Votre assureur en bref

Sous la raison sociale

«Easy Sana Assurance Maladie SA»
«Easy Sana Krankenversicherung AG»
«Easy Sana Assicurazione Malattia SA»

existe pour une durée illimitée une société anonyme fondée en vue de poursuivre un but qui n'est pas de nature économique au sens de l'article 620, alinéa 3 du Code des obligations (CO) et ayant son siège à Martigny.

Easy Sana Assurance Maladie SA assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

Easy Sana Assurance Maladie SA évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Conseil d'administration

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Roland Marcel Eberle
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Administratrice et	Mme Petra Feigl-Fässler (dès 01.07.2023)
Administrateurs	M. Marc-André Ballestraz
	M. Jean-Blaise Conne
	M. Jürg E. Tschanz
	M. Charles Relecom
	M. Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023)

Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

Organe de révision externe

Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	-59 819 921	-37 601 669
Nombre d'assurés AOS		197 956	145 930
Total du bilan	CHF	332 021 462	326 300 035

Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité

Assurances obligatoires des soins (LAMal)	CHF	861 745 469	611 811 493
Assurances indemnités journalières (LAMal)	CHF	3 940 232	3 721 823
Total	CHF	865 685 701	615 533 316

Provisions totales pour sinistres non-liquidés	CHF	180 926 108	145 947 379
en % des prestations nettes d'assurance		22,3%	23,2%

Total des fonds propres LAMal	CHF	44 841 998	104 661 919
en % des primes brutes		5,2%	17,0%

Performance des placements		5,5%	-9,9%
-----------------------------------	--	-------------	--------------

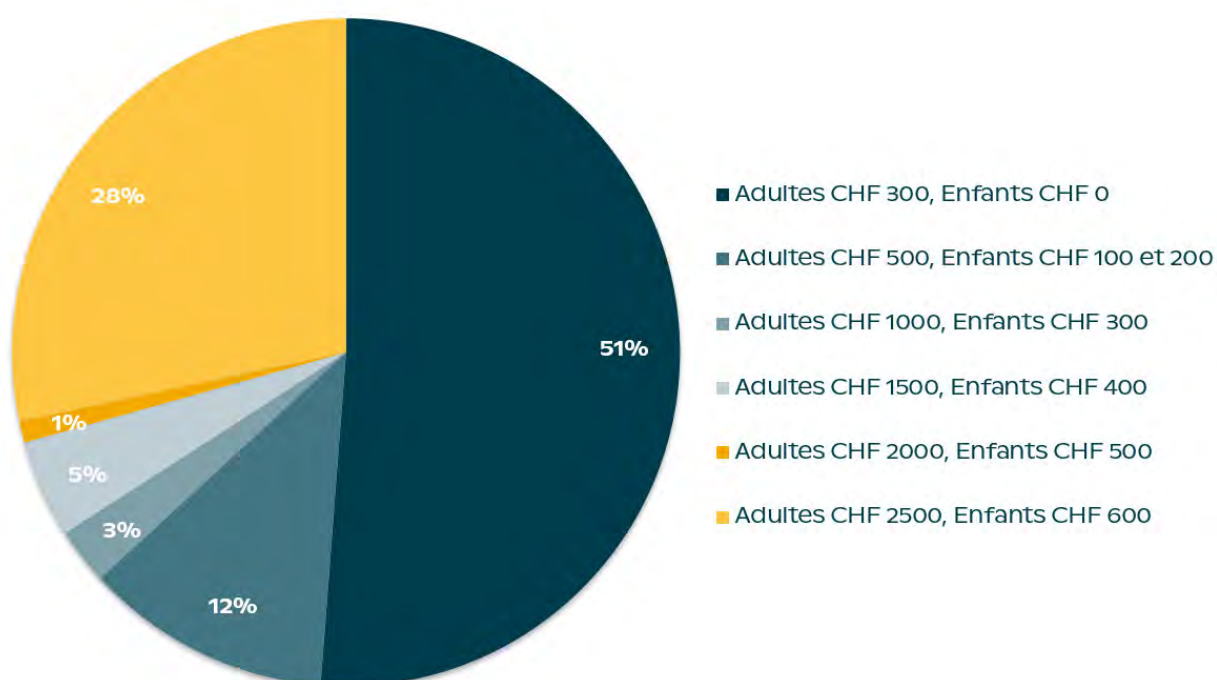
Faits et chiffres

Effectif d'assurés

Easy Sana Assurance Maladie SA connaît en 2023 une hausse de son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) avec une augmentation d'effectif de 52 026 membres (35,7%), lequel atteint désormais 197 956 assurés contre 145 930 en 2022.

Effectif moyen	2023
Hommes	84 014
Femmes	85 651
Enfants	28 291
Nombre d'assurés total	197 956

Répartition de l'effectif par franchises



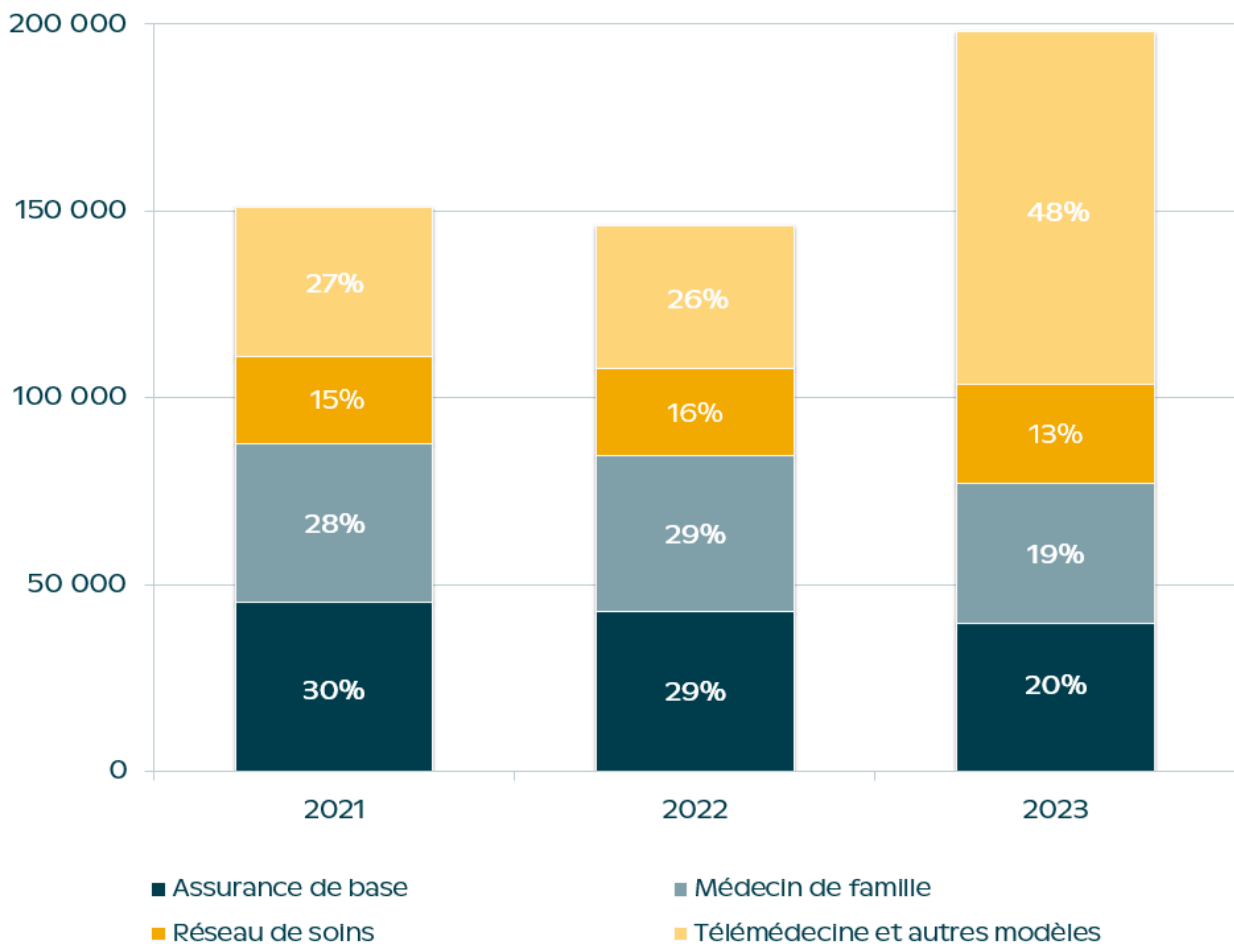
Des modèles alternatifs d'assurance attractifs

Easy Sana Assurance Maladie SA propose divers modèles alternatifs d'assurance qui garantissent une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Ces assurances s'inspirent de la philosophie du Managed Care.

Ces différents modèles d'assurance visent à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Près de 158 300 assurés ont souscrit à un modèle alternatif d'assurance : 37 500 assurés ont opté pour le modèle de médecin de famille, 26 400 assurés pour un modèle de réseau de soins, 94 400 assurés pour un modèle de télémédecine ou autre. Année après année, on constate un transfert des effectifs de l'assurance de base vers les modèles alternatifs.

Evolution des effectifs AOS de Easy Sana Assurance Maladie SA

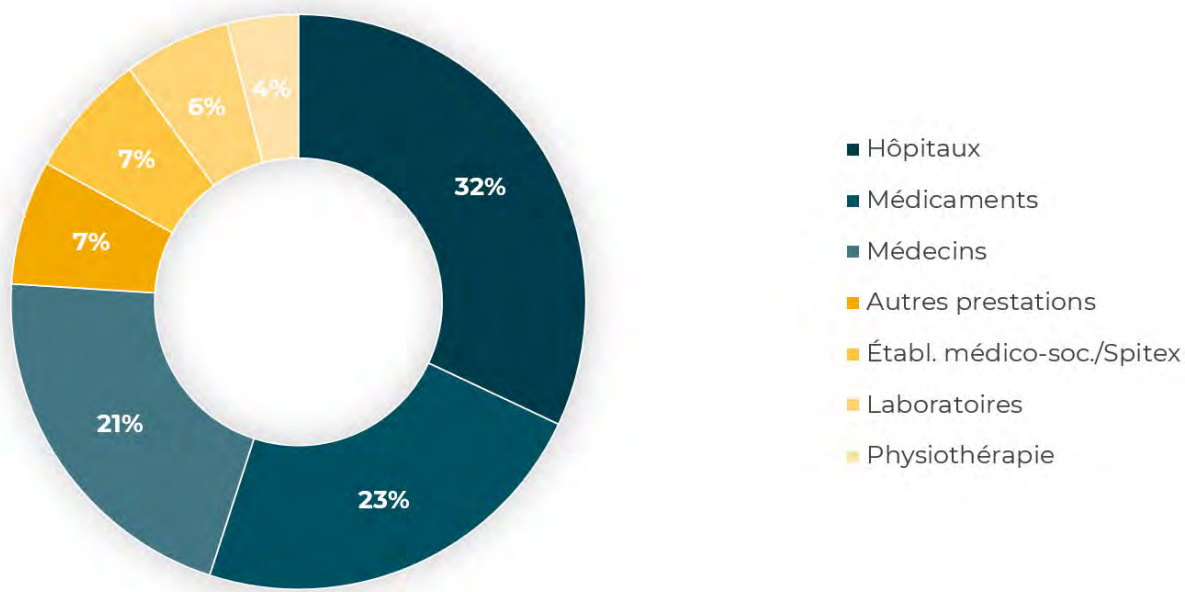


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins en CHF	2023
Hôpitaux	298 171 302
Médicaments	209 510 365
Médecins	196 203 278
Autres prestations	68 333 958
Établ. médico-soc./Spitex	64 581 991
Laboratoires	58 080 724
Physiothérapie	37 354 245
Total des prestations	932 235 863

Les trois secteurs des hôpitaux, des médicaments et des cabinets médicaux représentent 76% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Groupe Mutuel

Le Groupe Mutuel est organisé sous forme de holding. Les sociétés qui composent la holding sont actives dans les différents domaines de l'assurance, notamment la santé et la prévoyance, tant pour les assurés individuels que pour les entreprises.

Groupe Mutuel Holding SA appartient intégralement à Groupe Mutuel Fondation, une entité à but non lucratif. Celle-ci soutient le bien-être, la promotion et la prévention de la santé pour la population suisse au travers de multiples activités.

La société fille Groupe Mutuel Services SA met notamment son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition des autres sociétés du groupe.

De manière analogue, Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA effectue la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés et des clients. Les prestations de services sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différentes sociétés.

Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives et conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche. Ces répartitions sont également auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Groupe Mutuel Services SA et Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA peuvent également offrir leurs prestations à des sociétés tierces. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Structure du Groupe Mutuel

Aperçu des sociétés filles de Groupe Mutuel Holding SA et de leurs activités

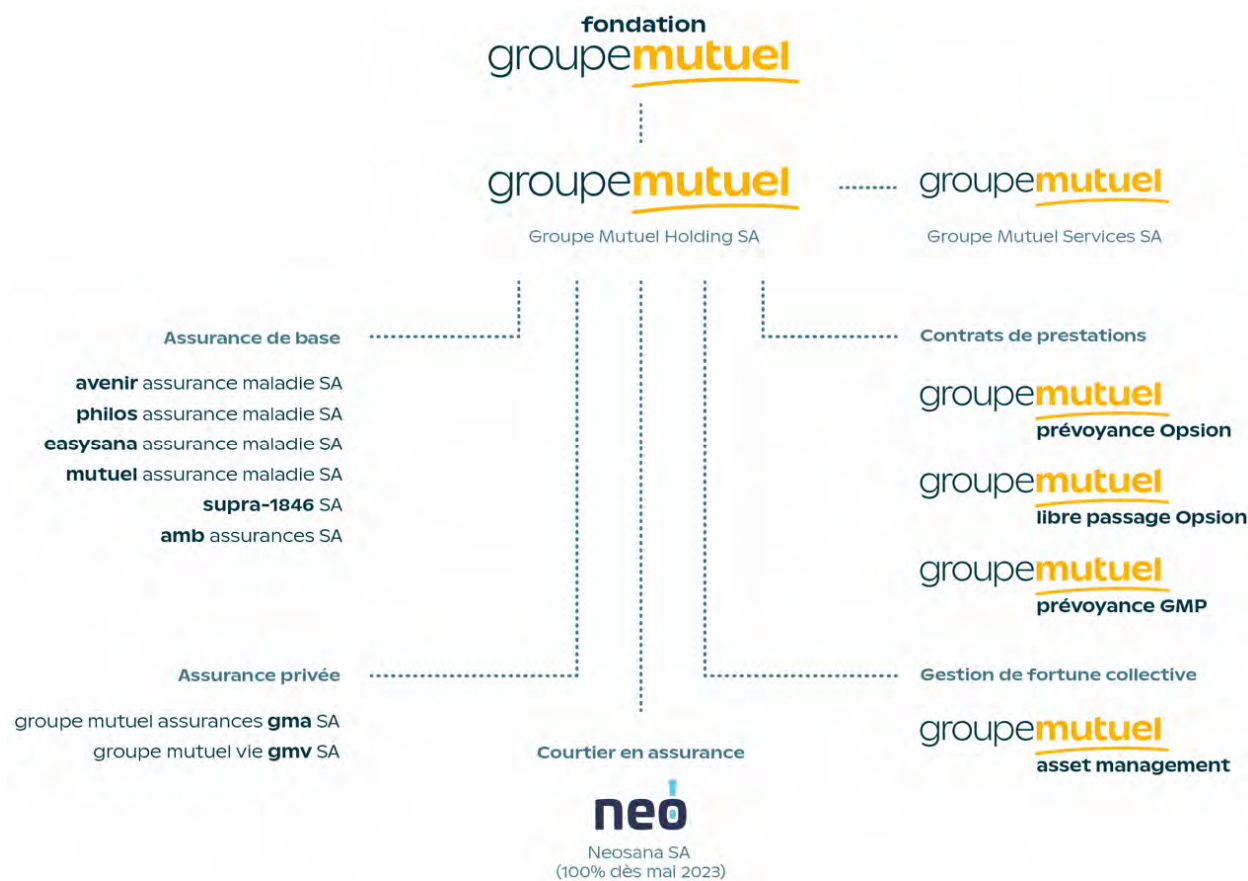
Sont détenus par Groupe Mutuel Holding SA six assureurs-maladie pratiquant l'assurance obligatoire des soins, à savoir

- Mutuel Assurance Maladie SA,
- Philos Assurance Maladie SA,
- Avenir Assurance Maladie SA,
- Easy Sana Assurance Maladie SA,
- SUPRA-1846 SA,
- AMB Assurances SA.

L'assurance privée pratiquant l'assurance-maladie complémentaire et commercialisant l'assurance patrimoine se nomme Groupe Mutuel Assurances GMA SA. De son côté, la société Groupe Mutuel Vie GMV SA offre des produits d'assurance vie.

Neosana SA, dont la holding détient 100% des actions, permet d'offrir des prestations de courtage dans les domaines de l'assurance santé et de l'assurance-vie et contribue ainsi à la distribution des produits des assureurs de Groupe Mutuel Holding SA.

Groupe Mutuel Services SA met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de l'ensemble des sociétés du groupe. La société Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est, quant à elle, dédiée à la gestion de fortune des entreprises de Groupe Mutuel Holding SA et sociétés tierces.



Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

Commissions spécialisées du conseil d'administration

Commission d'audit et des risques

La commission d'audit et des risques est présidée par Jean-Blaise Conne et composée de deux autres membres du conseil d'administration.

Elle a pour tâches principales le contrôle de l'intégrité des informations financières, du respect des lois, des réglementations et directives internes, de la surveillance du système de contrôle interne et des processus d'audit. Elle organise et évalue la performance, la qualification et l'indépendance des auditeurs internes et externes.

Commission projets stratégiques et innovation

La commission projets stratégiques et innovation est présidée par Jürg E. Tschanz. Trois autres membres du conseil d'administration en font également partie.

Elle définit et propose au conseil d'administration la stratégie de transformation et d'innovation, de diversification et de maturité numérique, en tenant compte de l'évolution de l'environnement technologique, politique et du marché ainsi que des axes de développement à moyen et long terme de Groupe Mutuel Holding SA.

De plus, elle définit et propose la stratégie d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'entreprise. Elle examine aussi la stratégie de partenariat ou d'acquisition à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés et émet des recommandations y relatives au conseil d'administration. Enfin, elle suit l'avancement des projets liés aux initiatives stratégiques.

Commission de rémunération et de nomination

La commission de rémunération et de nomination est présidée par Marc-André Ballestraz et composée de trois autres membres du conseil d'administration.

Elle propose au conseil d'administration la rémunération de ses membres ainsi que ceux de la direction générale. Elle est également en charge du processus de nomination et de remplacement des membres du conseil d'administration et de la direction générale. Elle fixe les objectifs individuels de la direction générale et les évalue. Elle réévalue régulièrement le système de rémunération.

Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA, pour l'année 2023

¹ Membre de la commission d'audit et des risques

² Membre de la commission projets stratégiques et innovation

³ Membre de la commission de rémunération et de nomination

Karin Perraudin – Présidente²

Master en sciences économiques HEC. Experte-comptable diplômée. Administratrice de diverses sociétés. Présidente de Valais/Wallis Promotion.

Roland Marcel Eberle – Vice-président³

Ingénieur agronome. Conseiller aux Etats de 2011 à 2019. Administrateur de sociétés.

Fabio Naselli Feo – Secrétaire^{1,2}

Entrepreneur. Administrateur de sociétés.

Marc-André Ballestraz – Membre^{1,3}

Master en sciences commerciales et industrielles. Expert-comptable diplômé.

Jean-Blaise Conne – Membre¹

Expert-comptable diplômé. Administrateur de sociétés.

Charles Relecom – Membre^{2,3}

Master en sciences actuarielles et en mathématiques. Administrateur de sociétés.

Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre³

Membre de la Direction et responsable des ressources humaines de Migros Industrie. Licenciée en sciences économiques HSG.

Jürg E. Tschanz – Membre²

MBA in Finance and Strategic Management. Entrepreneur. Cofondateur et président de planitswiss SA.

Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre^{1,3}

Docteur en droit. Avocat. Administrateur de sociétés.

La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses sociétés incombe à la direction générale, composée de neuf membres en 2023. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Les membres de la direction générale en 2023

Thomas Boyer – Directeur général

Master en sciences économiques HEC.

Philippe Buthey – Technologie

Diplôme d'informaticien de gestion ES.

Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise

Diplôme de technicien supérieur en hôtellerie et restauration.
Diplôme de gestion hospitalière.

Thomas J. Grichting – Services

Docteur en droit. Avocat.

Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés

Master en sciences économiques HEC.

Pierre-Luc Marilley – Clients & Marché

Master en sciences économiques.

Paul Rabaglia – Finances

Master en sciences économiques HEC.

Sophie Revaz – Prestations individuelles

Master en droit. Avocate. Executive MBA.

Cédric Scheiben – Distribution

Executive MBA en services financiers et assurances.

Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés. Il est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein de Groupe Mutuel Holding SA.

Systeme de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil d'administration de Easy Sana Assurance Maladie SA a été rémunéré à hauteur de CHF 102 218.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 22 085.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de Easy Sana Assurance Maladie SA sur cette rémunération de la direction générale est de 5%, soit CHF 162 915.-, dont CHF 33 744.- pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Rétrospective

What a difference a year makes...

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.

Revue des états financiers

Produits d'assurance

Easy Sana Assurance Maladie SA a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 854,9 millions de francs, soit une hausse de 41,1% par rapport à l'année 2022.

Charges d'assurance

En 2023, selon des estimations encore provisoires à fin mars 2024, les coûts de la santé ont continué à augmenter. La hausse en 2023 est importante. Elle est de 3,7%. C'est la plus importante hausse de ces dix dernières années, hors Covid. Ce n'est pas une bonne nouvelle car les coûts de la santé avaient déjà fortement augmenté en 2022 avec 4% et de l'ordre de 6,3% en 2021 en raison notamment d'une forme de rattrapage après des périodes de semi-confinement imposé durant le Covid. Cela signifie que la hausse sur trois ans avoisine 15%. Les coûts continuent donc à augmenter fortement alors que la hausse annuelle moyenne était d'environ 3% ces 20 dernières années.

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 809,6 millions de francs, en hausse de 28,8% par rapport à l'année précédente. A ce montant est ajouté 35 millions de francs attribués à la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Il faut également mentionner le montant de 28,8 millions de francs payé au fonds de la compensation des risques des autres assureurs (29,9 millions de francs reçus en 2022); dès lors la charge annuelle liée à la compensation des risques par assuré adulte s'élève à CHF 189,90 (produit de CHF 275,10 en 2022).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 46,6 millions de francs pour l'exercice 2023, en hausse par rapport à l'année comparative. Easy Sana Assurance Maladie SA a renforcé son réseau de vente interne pour améliorer encore la proximité, le conseil et la satisfaction client ; et entend continuer à investir dans la formation de son réseau de distribution. Pour le secteur de l'assurance de base, le coût annuel par assuré est passé de CHF 234,20 en 2022 à CHF 232,60 pour l'année 2023.

Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de près de 9,7 millions de francs qui permet d'atténuer la perte de Easy Sana Assurance Maladie SA.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 une perte de 59,9 millions de francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

Rapport financier

Compte de résultat

- 16 Compte de résultat
- 17 Bilan
- 18 Tableau des flux de trésorerie
- 19 Tableau de variation des fonds propres

Annexes aux comptes 2023

- 20 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 22 Compte de résultat par domaine d'activité
- 23 Explications relatives au compte de résultat
- 25 Explications relatives au bilan
- 27 Autres indications
- 28 Proposition d'utilisation du résultat
- 29 Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	854 852 499	605 835 928
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	- 809 614 932	- 628 495 061
Variation des provisions techniques	9	- 34 977 729	7 008 238
Compensation des risques entre assureurs		- 28 808 658	29 914 909
Autres charges d'assurance		- 4 223 825	- 4 655 445
Total des charges de l'assurance		- 877 625 144	- 596 227 359
Frais de gestion et d'administration	3	- 46 581 174	- 34 723 014
Résultat technique de l'assurance		- 69 353 819	- 25 114 445
Autres produits financiers		467 424	980
Autres charges financières		- 685 775	- 841 541
Produits sur les placements en capitaux	4	15 624 673	4 130 503
Charges sur les placements en capitaux	4	- 5 896 991	- 24 570 734
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	8 720 000
Autres produits d'exploitation	5	24 566	73 568
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		9 533 898	- 12 487 224
Résultat de l'exercice		- 59 819 921	- 37 601 669

Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Actifs en CHF			
Placements de capitaux	6	182 675 138	186 558 513
Comptes de régularisation	7	7 508 731	37 789 929
Créances	8	88 169 628	70 722 576
Liquidités		53 667 965	31 229 017
Total des actifs		332 021 462	326 300 035

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Passifs en CHF			
Capital-actions		100 000	100 000
Réserve générale		50 000	50 000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		93 395 619	130 706 838
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		11 116 300	11 406 750
Résultat de l'exercice		- 59 819 921	- 37 601 669
Fonds propres		44 841 998	104 661 919
Provisions techniques pour propre compte	9	180 926 108	145 947 379
Autres provisions techniques	9	376 000	377 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	9 328 000	9 328 000
Comptes de régularisation	11	34 516 461	4 954 456
Dettes	12	62 032 896	61 031 282
Fonds étrangers		287 179 465	221 638 116
Total des passifs		332 021 462	326 300 035

Annexe aux comptes 2023

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
Résultat	- 59 819 921	- 37 601 669
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 7 456 294	22 668 462
Amortissements / revalorisations sur les créances	647 000	- 967 000
Modification des provisions techniques pour propre compte	34 978 729	- 7 005 238
Modification des autres provisions techniques	- 1 000	- 3 000
Modification des provisions pour la réduction volontaire des réserves	-	- 15 786 068
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 8 720 000
Augmentation / diminution des créances	- 18 094 052	6 819 082
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	30 281 198	- 17 903 165
Augmentation / diminution des dettes	1 001 614	7 706 332
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	29 562 005	- 649 314
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	11 099 279	- 51 441 577
Investissements nets dans des placements de capitaux	11 339 669	- 5 366 610
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	11 339 669	- 5 366 610
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	22 438 948	- 56 808 186
Liquidités état initial 01.01.	31 229 017	88 037 203
Liquidités état final 31.12.	53 667 965	31 229 017
Variation des liquidités	22 438 948	- 56 808 186

Annexe aux comptes 2023

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserve générale	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2022	100 000	50 000	130 706 838	11 406 750	- 37 601 669	104 661 919
Répartition du résultat de l'année précédente		-	- 37 311 220	- 290 450	37 601 669	-
Fonds propres au 01.01.2023	100 000	50 000	93 395 619	11 116 300	-	104 661 919
Résultat annuel					- 59 819 921	- 59 819 921
Fonds propres au 31.12.2023	100 000	50 000	93 395 619	11 116 300	- 59 819 921	44 841 998

Il n'y a pas eu de paiement de dividende. Selon les statuts art. 28, le versement d'un dividende provenant des moyens de l'assurance-maladie sociale est prohibé au sens de l'art. 13, al. 2, lettre a LAMal.

Annexe aux comptes 2023

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow). Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement (cycle de 5 à 10 ans). La dernière valorisation par un expert externe a été effectuée en 2021. Une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour la réduction volontaire des réserves

Des provisions non-techniques peuvent être constituées pour le versement volontaire de réserves selon l'art. 26 OSAMal. Ces provisions sont évaluées le jour du bilan sur la base des sorties de capitaux probables.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque bouclement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du bouclement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Des provisions pour participations aux excédents sont constituées afin de disposer des fonds nécessaires pour verser à nos clients leur part de la marge bénéficiaire sur leur propre contrat à l'échéance de la période pour laquelle le résultat est calculé. Afin d'évaluer les montants à verser chaque année la provision est déterminée par année d'échéance. Le calcul s'effectue au bouclement de chaque année, pour chaque contrat, pour la période allant du début du droit à la part aux excédents jusqu'à la date de bouclement.

Annexe aux comptes 2023

Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurance obligatoire des soins LAMAL			Assurances indemnités journalières LAMal			Total		
	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %	2023	2022	Variation en %
Produits									
Primes brutes	861 745 469	611 811 493	40.9%	3 940 232	3 721 823	5.9%	865 685 701	615 533 316	40.6%
Part aux excédents	-	-	0.0%	- 247 712	- 147 951	67.4%	- 247 712	- 147 951	67.4%
Diminution des cotisations (*)	- 9 994 963	- 9 038 185	10.6%	28 682	- 95 792	n/a	- 9 966 281	- 9 133 978	9.1%
Contributions à la réduction des primes	172 974 840	122 822 572	40.8%	-	-	0.0%	172 974 840	122 822 572	40.8%
Contributions liées à la santé	- 994 357	- 737 339	34.9%	-	-	0.0%	- 994 357	- 737 339	34.9%
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 172 974 840	- 122 822 572	40.8%	-	-	0.0%	- 172 974 840	- 122 822 572	40.8%
Autres produits d'exploitation	375 148	321 881	16.5%	-	-	0.0%	375 148	321 881	16.5%
Primes acquises pour propre compte	851 131 297	602 357 849	41.3%	3 721 202	3 478 079	7.0%	854 852 499	605 835 928	41.1%
Charges									
Prestations	- 932 235 863	- 718 303 764	29.8%	- 2 507 270	- 2 697 886	-7.1%	- 934 743 134	- 721 001 650	29.6%
Variation des provisions techniques pour propre compte	- 35 027 678	6 969 908	n/a	48 949	35 330	38.5%	- 34 978 729	7 005 238	n/a
Participations	125 128 202	92 506 589	35.3%	-	-	0.0%	125 128 202	92 506 589	35.3%
Autres charges d'assurance	- 4 180 888	- 4 604 182	-9.2%	- 42 937	- 51 263	-16.2%	- 4 223 825	- 4 655 445	-9.3%
Variation des autres provisions techniques	-	-	0.0%	1 000	3 000	-66.7%	1 000	3 000	-66.7%
Compensation des risques	- 28 808 658	29 914 909	n/a	-	-	0.0%	- 28 808 658	29 914 909	n/a
Charges de sinistres et prestations pour propre compte	- 875 124 886	- 593 516 540	47.4%	- 2 500 258	- 2 710 819	-7.8%	- 877 625 144	- 596 227 359	47.2%
Frais de gestion et d'administration	- 46 048 026	- 34 177 149	34.7%	- 533 148	- 545 865	-2.3%	- 46 581 174	- 34 723 014	34.2%
Total charges d'exploitation	- 921 172 912	- 627 693 690	46.8%	- 3 033 406	- 3 256 684	-6.9%	- 924 206 318	- 630 950 374	46.5%
Résultat technique de l'assurance	- 70 041 614	- 25 335 840	176.5%	687 796	221 395	210.7%	- 69 353 819	- 25 114 445	176.2%
Autres produits financiers	445 612	940	n/a	21 812	40	n/a	467 424	980	n/a
Autres charges financières	- 653 774	- 807 262	-19.0%	- 32 001	- 34 279	-6.6%	- 685 775	- 841 541	-18.5%
Produits sur les placements en capitaux	14 895 569	3 962 253	275.9%	729 104	168 250	333.3%	15 624 673	4 130 503	278.3%
Charges sur les placements en capitaux	- 5 621 816	- 23 569 879	-76.1%	- 275 175	- 1 000 856	-72.5%	- 5 896 991	- 24 570 734	-76.0%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	8 365 000	n/a	-	355 000	n/a	-	8 720 000	n/a
Autres produits d'exploitation	24 566	73 568	-66.6%	-	-	0.0%	24 566	73 568	-66.6%
Autres charges d'exploitation	-	-	0.0%	-	-	0.0%	-	-	0.0%
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux	9 090 158	- 11 975 380	n/a	443 740	- 511 844	n/a	9 533 898	- 12 487 224	n/a
Résultat de l'exercice	- 60 951 457	- 37 311 220	63.4%	1 131 535	- 290 450	n/a	- 59 819 921	- 37 601 669	59.1%

(*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	865 685 701	615 533 316	250 152 385
Part aux excédents	- 247 712	- 147 951	- 99 760
Primes rétroactives	- 1 686 802	- 1 748 814	62 011
Amortissement sur cotisations	- 7 632 479	- 8 352 164	719 685
Variation de la provision "Ducroire"	- 647 000	967 000	- 1 614 000
Contributions à la réduction des primes	172 974 840	122 822 572	50 152 267
Contributions liées à la santé	- 994 357	- 737 339	- 257 018
Cotisations créditées et versées à l'assuré	- 172 974 840	- 122 822 572	- 50 152 267
Autres produits d'exploitation	375 148	321 881	53 267
Total	854 852 499	605 835 928	249 016 571

2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 932 235 863	- 718 303 764	- 213 932 100
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	125 128 202	92 506 589	32 621 613
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	- 807 107 662	- 625 797 175	- 181 310 487
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 2 507 270	- 2 697 886	190 616
Total	- 809 614 932	- 628 495 061	- 181 119 871

3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	- 50 265 191	- 40 729 458	- 9 535 732
Frais de contentieux facturés	10 449 286	8 930 077	1 519 208
Autres frais administratifs	- 6 765 268	- 2 923 633	- 3 841 635
Total	- 46 581 174	- 34 723 014	- 11 858 159
Frais de gestion et d'administration par nature	2023	2022	Variation
Publicité et marketing	- 3 363 772	- 2 317 997	- 1 045 775
Commissions	- 5 545 955	- 1 731 710	- 3 814 245
Frais d'exploitation divers	- 37 671 446	- 30 673 307	- 6 998 139
Total	- 46 581 174	- 34 723 014	- 11 858 159

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Easy Sana Assurance Maladie SA.

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Terrains et constructions	867 921	- 112 719	755 202
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 280 551	- 1 679 861	5 600 690
Actions	5 187 322	- 2 480 851	2 706 471
Autres placements	2 288 880	- 1 623 561	665 319
Total	15 624 673	- 5 896 991	9 727 682

Résultats par catégorie

en CHF

Terrains et constructions	2023	2022	Variation
Produits	417 707	431 085	- 13 378
Charges	- 112 719	- 45 283	- 67 436
Réévaluations	450 214	- 210 910	661 124
Résultat	755 202	174 892	580 310

Obligations et autres titres à revenu fixe	2023	2022	Variation
Intérêts	829 162	775 902	53 261
Bénéfices réalisés	22 431	73 258	- 50 827
Pertes réalisées	- 527 514	- 250 950	- 276 564
Bénéfices non réalisés	6 428 957	120 815	6 308 142
Pertes non réalisées	- 1 132 961	- 10 708 220	9 575 260
Charges sur capitaux	- 19 386	- 13 938	- 5 448
Résultat	5 600 690	- 10 003 134	15 603 824

Actions	2023	2022	Variation
Dividendes	998 697	961 188	37 509
Bénéfices réalisés	376 178	156 967	219 211
Pertes réalisées	- 132 539	- 81 892	- 50 647
Bénéfices non réalisés	3 812 446	665 431	3 147 015
Pertes non réalisées	- 2 297 535	- 5 585 225	3 287 690
Charges sur capitaux	- 50 777	- 49 991	- 786
Résultat	2 706 471	- 3 933 521	6 639 992

Autres placements	2023	2022	Variation
Produits	520 189	576 390	- 56 202
Bénéfices réalisés	302 810	196 291	106 518
Pertes réalisées	- 247 953	- 888 990	641 037
Bénéfices non réalisés	1 465 882	173 175	1 292 707
Pertes non réalisées	- 1 064 122	- 6 328 213	5 264 091
Charges sur capitaux	- 311 486	- 407 121	95 635
Résultat	665 319	- 6 678 468	7 343 787

5 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation des exercices 2022 et 2023 concernent des ajustements rétroactifs liés au plan de réduction volontaire des réserves effectué sur la période 2021.

Annexe aux comptes 2023

Explications relatives au bilan

6 Placements de capitaux

en CHF	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Terrains et constructions	8 859 735	8 400 093	459 642
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 412 678	97 206 108	2 206 570
Actions	28 675 686	30 736 654	- 2 060 968
Instruments financiers dérivés - engagements	-	- 949 484	949 484
Actions	28 675 686	29 787 170	- 1 111 483
Liquidités affectées aux placements de capitaux	12 182 111	12 833 603	- 651 492
Liquidités pour couverture de contrats futures	-	950 894	- 950 894
Liquidités	12 182 111	13 784 497	- 1 602 386
Placements collectifs	33 544 928	37 397 681	- 3 852 752
Instruments financiers dérivés	-	- 17 036	17 036
Autres placements	33 544 928	37 380 645	- 3 835 717
Total	182 675 138	186 558 513	- 3 883 375

Liquidités pour couverture de contrats futures : Le montant ouvert au 31.12.2022 concernait des comptes de dépôt de marge couvrant des ventes à découvert de 14 contrats Euro Stoxx 50 et de 4 contrats SMI Future avec échéance au 17.03.2023. Ces derniers étaient présentés avec les actions sous Instruments financiers dérivés - engagements. Au 31.12.2023, il n'existe pas de contrats futures ouverts.

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 17 036	- 17 036
Total		-	- 17 036	- 17 036

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

7 Comptes de régularisation actif

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	384 935	365 532	19 403
Compensation des risques à recevoir	-	33 175 023	- 33 175 023
Primes à facturer	973 461	796 679	176 782
Commissions payées d'avance	2 069 950	1 956 080	113 870
Autres actifs transitoires	4 080 386	1 496 616	2 583 770
Total	7 508 731	37 789 929	- 30 281 198

8 Créances

en CHF	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	91 480 968	75 821 147	15 659 821
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 14 457 000	- 13 810 000	- 647 000
Subsides à recevoir	9 824 158	4 900 786	4 923 372
Impôts anticipés	328 767	127 528	201 239
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	16 988	826 441	- 809 453
Créances coûts de tests COVID-19	23 825	1 619 204	- 1 595 379
Autres créances	951 922	1 237 469	- 285 547
Total	88 169 628	70 722 576	17 447 052

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 1 035 011 (2022 : CHF 15 509 842).

9 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	145 728 746	- 35 027 678	180 756 424
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	218 633	48 949	169 684
Total	145 947 379	- 34 978 729	180 926 108

Autres provisions techniques	31.12.2022	Attribution/ dissolution 2023	31.12.2023
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	377 000	1 000	376 000
Total	377 000	1 000	376 000

Variation des provisions techniques - 34 977 729

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions pour sinistres non liquidés AOS	152 698 654	6 969 908	145 728 746
Provisions pour sinistres non liquidés ind. journ. LAMal	253 962	35 330	218 633
Total	152 952 616	7 005 238	145 947 379

Autres provisions techniques	31.12.2021	Attribution/ dissolution 2022	31.12.2022
Provisions de vieillissement ind. journ. LAMal	380 000	3 000	377 000
Total	380 000	3 000	377 000

Variation des provisions techniques 7 008 238

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Taux de provisionnement déterminé	5.11%	5.00%	
Placements de capitaux	182 675 138	186 558 513	- 3 883 375
Provision nécessaire	9 328 000	9 328 000	-
Provision au bilan	9 328 000	9 328 000	-

11 Comptes de régularisation passif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Compensation des risques à payer	28 021 589	-	28 021 589
Commissions à payer	1 281 625	549 765	731 860
Autres passifs transitoires	5 213 247	4 404 691	808 556
Total	34 516 461	4 954 456	29 562 005

12 Dettes en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	413 915	249 583	164 332
Primes encaissées d'avance	44 665 905	47 545 755	- 2 879 851
Comptes de passage ⁽¹⁾	4 815 283	2 610 828	2 204 455
Participations aux excédents	418 064	232 194	185 870
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	10 715 035	9 210 457	1 504 578
Subsides	982 657	1 182 465	- 199 808
Autres dettes	22 037	-	22 037
Total	62 032 896	61 031 282	1 001 614

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Groupe Mutuel Assurances GMA SA et Groupe Mutuel Services SA.

Autres indications

Événements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 22 avril 2024.

Engagements conditionnels

Easy Sana Assurance Maladie SA fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives qu'Easy Sana Assurance Maladie SA a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Groupe Mutuel Assurances GMA SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA
Groupe Mutuel Vie GMV SA:	Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Annexe aux comptes 2023

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF	2023	2022
Résultat de l'exercice	- 59 819 921	- 37 601 669
Résultat disponible	- 59 819 921	- 37 601 669
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	60 951 457	37 311 220
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 1 131 535	290 450
Solde du bénéfice à reporter	-	-

A l'Assemblée générale de
Easy Sana Assurance Maladie SA, Martigny

Lausanne, le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Easy Sana Assurance Maladie (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 16 à 27) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



Rapport d'activité 2023

Easy Sana Assurance Maladie SA

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA : Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA : Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage